

PLAINES DE VACANCES 2024



du 8 au 26 juillet

de 2,5 à 12 ans

**à Athus, Aubange, Aix-sur-Cloie,
Battincourt et Rachecourt**

Service Jeunesse:

063/37.20.40

jeunesse@aubange.be



VILLE D'AUBANGE

Informations pratiques

PROJET D'ACCUEIL

Le projet d'accueil de nos plaines de vacances est disponible en version papier (sur demande auprès du Service Jeunesse) ou sur www.aubange.be (onglet jeunesse).

Il est validé par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE), organisme par lequel nous sommes agréés et subsidiés.

LIEUX

Athus Home Lorrain: école du Home lorrain, rue Jean Jaurès

Athus Dolberg: salle des Tilleuls, rue des Tilleuls

Aubange: école communale, rue du stade + salle polyvalente, rue Schmit

Aix-sur-Cloie: école communale, rue Reiffenberg

Battincourt: salle l'Odysée, rue de la Batte

Rachecourt: cantine de l'école communale, rue de la Strale

HORAIRES

7h30-8h30 : accueil gratuit

8h30-12h : activités

12h-13h30 : temps de midi (prévoir un pique-nique - pas de repas chauds prévus et pas de possibilité de réchauffer)

13h30-16h30 : activités

16h30-18h30 : accueil payant en supplément

TARIFS

Pour la partie plaine (8h30-16h30) :

* Enfants dont un parent au moins est domicilié sur la commune d'Aubange ou membre du personnel communal/paracomunal = forfait de 10€ la semaine (ou 8€ s'il y a un jour férié)

* Autres enfants = forfait de 40€ la semaine (ou 32€ s'il y a un jour férié)

Toute inscription entrainera facturation!

Toute absence/désistement ne sera décompté que sur présentation d'un certificat médical (remis au plus tard le 15/08/2024) ou sur décision du collège communal suite à une réclamation introduite par écrit pour des circonstances exceptionnelles.

Pour la partie "accueil":

De 7h30 à 8h30 : gratuit

De 16h30 à 17h30 : forfait de 10€/semaine

De 16h30 à 18h30 : forfait de 20€/semaine

Une réduction de 50% est possible :

Si un parent au moins est domicilié sur la commune ou membre du personnel communal/paracomunal

ET

en fournissant lors de l'inscription une composition de ménage et l'avertissement extrait de rôle 2023 où les revenus annuels bruts du ménage ne dépassent pas 40 000€ pour une personne isolée ou 60 000€ pour un couple.

La facturation de l'accueil se fera sur base de la présence réelle de l'enfant.

Les paiements se feront sur facturation à l'issue des plaines.

Certaines mutuelles participent financièrement aux frais pour des plaines.

Renseignez-vous auprès de la vôtre pour obtenir le document adéquat. Remettez-le alors à la coordinatrice de la plaine en complétant préalablement vos coordonnées. Une fois la facture payée, le service comptabilité de la commune (063/38.09.46) vous le renverra par voie postale.

POUR UNE BONNE ORGANISATION

Merci de prévoir :

- * des vêtements pouvant être salis ;
- * casquette et crème solaire s'il fait chaud / chaussures et veste adaptées si le temps est pluvieux ;
- * 2 collations + de l'eau en suffisance
- * Un casse-croûte pour midi si l'enfant reste sur place (pas de repas chauds prévus et pas de possibilité de réchauffer)
- * et pour les plus petits : vêtements de rechange, langes, doudou, tétine, couverture pour la sieste...

Concernant les effets personnels, merci d'inscrire le nom de votre enfant sur l'ensemble de ses affaires.

En cas d'oubli d'affaires à la plaine, l'équipe vous les remettra alors dès que possible.

Par contre, si aucun nom n'est inscrit et que les équipes ne savent pas à qui les remettre, elles seront transférées au Service Jeunesse (063/37.20.40). Elles y resteront disponibles jusqu'au 30 septembre 2024.

Au-delà de cette date, l'Administration se réserve le droit de donner les affaires à une association ou de les garder pour des plaines suivantes comme vêtements de rechange.

Enfin, veillez à ce que votre enfant n'apporte pas à la plaine de GSM, Ipad ou autre gadget de ce genre ; L'Administration communale décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

INSCRIPTIONS

A partir du lundi 13 mai :

Par mail : jeunesse@aubange.be

Sur rdv au service jeunesse - 063/37.20.50

ATTENTION :

Il n'est plus possible d'envoyer les inscriptions par courrier ou de les déposer à l'accueil de la commune.

Les places étant limitées pour chacune des plaines, chaque inscription doit être confirmée par le service jeunesse.

ET COMME PRÉVU PAR LE PROJET D'ACCUEIL : "S'IL EST CONSTATE LORS D'UNE INSCRIPTION QUE DES IMPAYÉS DE PARTICIPATIONS PRÉCÉDENTES AUX STAGES DE PRINTEMPS OU AUX PLAINES DE VACANCES DE JUILLET DEMEURENT, CELLE-CI POURRA ÊTRE REFUSÉE"

ACCESSIBILITÉ

Nos plaines de vacances sont destinées à TOUS les enfants de 2,5 à 12 ans.

Si votre enfant a des besoins spécifiques, vous pouvez contacter le service jeunesse pour en discuter et préparer au mieux sa venue: 063/37.20.40

Les parents confrontés à des difficultés financières peuvent contacter le CPAS d'Aubange 063/37.20.00

fiche d'inscription plaines 2024

Ville d'Aubange

ENFANT

Nom : Prénom :
Date de naissance: __/__/____ Age au 8 juillet 2024:
N° national belge: _____
Adresse : n°Rue
Code postal Ville Pays

TARIF A APPLIQUER

- Enfant dont un parent au moins est domicilié sur la Commune d'Aubange ou membre du personnel communal/paracommunal (préciser le service:)
= forfait de 10€ la semaine (8€ en cas de jour férié)
- Enfant dont aucun parent n'est domicilié sur la Commune d'Aubange ou membre du personnel communal/paracommunal
= forfait de 40€ la semaine (32€ en cas de jour férié)

PARENTS

Parent 1:

Nom : Prénom :
Date de naissance: __/__/____ N° national belge: _____
N° de contact:
Adresse mail:

Parent 2:

Nom : Prénom :
Date de naissance: __/__/____ N° national belge: _____
N° de contact:
Adresse mail:

Chef de ménage:

Parent 1 Parent 2 Autre:

Adresse du chef de ménage pour facturation :

n°Rue
Code postal Ville Pays

Autres personnes pouvant être contactées en cas d'urgence si les parents ne sont pas joignables ou autorisées à reprendre l'enfant:

Nom: Nom:
Prénom: Prénom:
N° de contact: N° de contact:
Lien avec l'enfant: Lien avec l'enfant:

CHOIX DE LA PLAINE

- Athus Home Lorrain Aubange Battincourt
 Athus Dolberg Aix-sur-Cloie Rachecourt

CHOIX DES DATES

	PAS DE REPAS CHAUDS	CASSE CROÛTE	REPAS À LA MAISON	ACCUEIL* 7H30 8H30	ACCUEIL* 16H30 17H30	ACCUEIL* 17H30 18H30
<input type="checkbox"/> Semaine 1 - du 8 au 12 juillet	/	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Semaine 2 - du 15 au 19 juillet	/	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Semaine 3 - du 22 au 26 juillet	/	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

*L'accueil du matin est gratuit. L'accueil du soir est payant.

Néanmoins l'inscription ici pour l'accueil n'est qu'à titre informatif, afin que nous puissions prévoir l'encadrement nécessaire. La facturation ne se fera qu'en fonction de la présence réelle.

PROJET D'ACCUEIL

Je soussigné(e) atteste avoir pris connaissance et approuvé le Projet d'accueil (Projet pédagogique + Règlement d'Ordre Intérieur) des plaines de vacances communales d'Aubange 2024.

Date: / / 2024

Signature du tuteur légal:

Protection de la vie privée

En sa qualité de responsable du traitement des données à caractère personnel, la Commune d'Aubange prend toutes les mesures nécessaires afin de rencontrer les exigences du Règlement général européen sur la protection des données n° 2016/679 (RGPD), ainsi que la législation belge relative à la protection de la vie privée.

Les informations que vous fournissez dans ce formulaire sont utilisées uniquement dans le cadre des plaines: utilisation sur le terrain pour l'encadrement, pour la facturation ultérieure, pour une éventuelle enquête de satisfaction, pour les demandes de subsides correspondantes et pour un éventuel contrôle ultérieur de l'ONE. Les données seront donc conservées le temps nécessaire à la réalisation de ces différentes tâches.

Vous pouvez demander à accéder aux données à caractère personnel vous concernant qui sont éventuellement détenues par la Ville d'Aubange, tout comme vous pouvez demander à exercer le droit à la rectification et à l'effacement des données dans certains cas.

Hormis s'il est nécessaire de communiquer des données à caractère personnel à des tiers dont l'intervention en tant que tiers prestataires de services pour le compte et sous le contrôle du responsable est requise aux fins précitées, la Commune ne transmettra pas les données à caractère personnel, à moins que vous n'ayez été informé(e) au préalable et que vous ayez explicitement donné votre consentement ou à moins que la loi ne l'exige, par exemple dans le cadre d'une procédure judiciaire.

fiche santé 2024

ENFANT

Nom :

Prénom :

Date de naissance: __ / __ / _____

ACTIVITES:

L'enfant peut-il participer à toutes les activités? oui non

Si "non", lesquelles?

MUTUELLE

Collez ici une vignette mutuelle ou indiquez le n° national de l'enfant
Pour les personnes ne résidant pas en Belgique, indiquez le n° d'identification européen

INFORMATIONS MEDICALES:

Médecin traitant : N° de tél du médecin:

Votre enfant est-il atteint de (cocher):

diabète - asthme - épilepsie - Handicap moteur - incontinence

Handicap mental (si oui, précisez:.....)

AUTRE:

Allergie(s) ? oui - non laquelle et quelle(s) recommandation(s)?

Poids de votre enfant (utile en cas de prise en charge par les services d'urgence):

Votre enfant est-il vacciné contre le tétanos? oui - non Date du dernier vaccin:.....

Groupe sanguin:

Votre enfant porte-t-il *des lunettes ? oui - non *un appareil auditif? oui - non

Votre enfant a-t-il subi des interventions médicales ? oui - non Si oui, lesquelles?

Votre enfant a-t-il un régime alimentaire spécifique ? oui - non Si oui, lequel?

PREMIERS SOINS

Les animateurs disposent d'une boîte de premiers soins.

Dans le cas de situations ponctuelles ou dans l'attente de l'arrivée du médecin, ils peuvent administrer les médicaments suivants et ce à bon escient: désinfectant, pommade réparatrice et calmante en cas de coups, brûlure ou piqûre d'insecte.

MEDICAMENTS

Si votre enfant prend des médicaments, merci de nous fournir un certificat médical, daté et signé, spécifiant le nom du médicament, la dose et la durée du traitement annexé à votre inscription.

REMARQUES

.....
.....



ACCORDS:

« Je marque mon accord pour que la prise en charge ou les traitements estimés nécessaires soient entrepris pour mon enfant par les responsables des plaines de vacances ou par le service médical qui y est associé le cas échéant.

J'autorise le médecin à prendre les décisions qu'il juge urgentes et indispensables pour assurer l'état de santé de l'enfant, même s'il s'agit d'une intervention chirurgicale »

En cas d'urgence, les parents/tuteur seront avertis le plus rapidement possible.

Néanmoins, s'ils ne sont pas joignables et que l'urgence le requiert, l'intervention se fera sans leur accord.

Je marque également mon accord pour : (cochez en cas d'accord – barrez en cas de refus:  

Laisser rentrer l'enfant seul à la maison

Prendre et diffuser des photos et vidéos sur lesquelles figure l'enfant en vue de les publier dans le cadre communal (écho communal, presse locale, réseaux sociaux,...)

Date: __ / __ / 2024

Signature: